

MAIRIE DE SAINT ALBIN DE V Reçu en préfecture le 22/11/2023

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

DEPARTEMENT DE L'ISE ARRONDISSEMENT DE LA TOU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 novembre 2023

2023-11-02

L'an deux mille vingt-trois et le mardi quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convogué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire

Présents : Marc Rochet, Karine Mollier, Gilbert Longo adjoints

Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, Maryline Rivollet

conseillers,

Absent excusé et représenté : Léa Mollier (représentée par Karine MOLLIER)

Absent excusé et non représenté : Secrétaire de séance : Céline Cazals

> Date de la convocation : 08 novembre 2023 Délibération rendue exécutoire

après publication le: Nombre de conseillers en exercice : 9 Nombre de conseillers présents : 8 et dépôt en préfecture le :

Objet : Réseau des médiathèques : tarifs d'adhésion et modalités de prêt

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu la délibération n°212-2017-212 du 11 juillet 2017 relative à l'harmonisation des tarifs des médiathèques,

Vu l'avis de la Commission Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle du 28 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 juin 2023,

Monsieur Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme et des équipements culturels et sportifs, rappelle que la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné exerce la compétence « Lecture Publique ».

Il rappelle que depuis juillet 2017 le tarif est unique sur l'ensemble du réseau des médiathèques, qu'il n'a pas évolué depuis cette date et qu'il permet un abonnement au réseau des médiathèques. Celui-ci donne accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau des médiathèques Les Vals du Dauphiné ainsi qu'au fonds documentaire commun par le biais d'une carte d'adhésion.

MAIRIE DE SAINT ALBIN DE V. Reçu en préfecture le 22/11/2023

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Publié le



DEPARTEMENT DE L'ISE Publie le DEPARTEMENT DE L'ISE DE LO 388-213803547-20231114-231102TARIFMEDI-DE ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

Il est proposé les tarifs suivants :

ADULTE	12 €
ENFANT (Jusqu'à 18 ans) PROFESSIONNELS ET BÉNÉVOLES DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES	Gratuit
PUBLIC TARIF RÉDUIT :	
- Etudiant de moins de 26 ans	
 Personne attestant d'une allocation de 	
base RSA, ASSEDIC, FNS, allocation	5€
handicapé, allocation personne invalide,	
- Personne de plus de 65 ans	

Tarifs annexes:

Collectivités :			
 Scolaires et périscolaires 			
- CCAS			
 Structures médicales et spécialisées 	Gratuit		
Maisons de retraite et EHPAD			
 Professionnels de la petite enfance 			
Autres collectivités (associations, CE,)	20 €		
Impression noir et blanc	0,20 €		
Impression couleur	0,30 €		

MAIRIE DE SAINT ALBIN DE V Reçu en préfecture le 22/11/2023

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Publié le



DEPARTEMENT DE L'ISE ARRONDISSEMENT DE LA TOUR

ID: 038-213803547-20231114-231102TARIFMEDI-DE

Quotas et durée de prêt relatifs à ces tarifs :

	Document imprimé		Revue		DVD	
The second secon	Quota	Durée	Quota	Durée	Quota	Durée
Usagers	12	28 jours	6	28 jours	6	28 jours
Collectivités	40	56 jours	10	56 jours	non	
Bibliothécaires/bénévoles réseau	20	28 jours	10	28 jours	10	28 jours

(1) · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	CD		Liseuse	THE NAME OF THE PARTY.
NAME OF STREET OF STREET	Quota	Durée	Quota	Durée
Usagers	6	28 jours	1	28 jours
Collectivités	10	56 jours	non	
Bibliothécaires/bénévoles réseau	10	28 jours	1	28 jours

经营业企业企业的企业企业	Jeux vidéo		Console		jeux de société	题进
Marketines entracted the second	Quota	Durée	Quota	Durée	Quota	Durée
Usagers	1	28 jours	1	28 jours	4	28 jours
Collectivités	non	The Line	non	ENTERINE.	6	28 jours
Bibliothécaires/bénévoles réseau	2	28 jours	1	28 jours	4	28 jours

Le conseil municipal, approuve la délibération « Tarifs des médiathèques » avec les montants ci-dessus mentionnés à l'unanimité et Autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à sa mise en place.

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A Saint Albin de Vaulserre Le 14 novembre 2023

Le Maire

Secrétaire de Séance,